Charte forestière du Morvan 2012-2015

Pour une gestion, une exploitation et une utilisation durables de la forêt morvandelle

Parc naturel régional du Morvan

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
l'Europe s'engage en Bourgogne
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER : l'Europe investit dans les zones rurales
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE
Bourgogne Conseil régional
Côte d'Or Conseil Général
Nièvre CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE
CONSEIL GENERAL SAÔNE & LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

Sommaire

Préambule 5

1. Pour une stratégie de développement forestier du Parc naturel régional du Morvan 9

1. LE CONTEXTE ACTUEL DE LA FORÊT MORVANDELLE 11

2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PARC NATUREL REGIONAL POUR LA NOUVELLE CHARTE FORESTIERE 11

a. Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques 12

b. Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités 12

c. Concilier l'exploitation forestière et les autres usages 13

d. Développer durablement les potentialités de valorisation du bois-énergie 14

2. Programme d'actions de la Charte forestière du Morvan 2012-2015 15

3. Engagements des signataires de la 3ème Charte forestière du Morvan 49

1. LES RÔLES ET LES INTERÊTS RESPECTIFS DES DIFFERENTS PARTENAIRES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT) 51

a. Les propriétaires forestiers 51

b. Les gestionnaires forestiers 52

c. Les établissements publics et chambres consulaires 52

d. Les entreprises 52

e. Les collectivités locales 53

2. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES 54

a. Engagements communs 54

b. Engagements respectifs 55

4. Les signataires de la Charte forestière du Morvan 2012-2015 59

Préambule

Le Morvan figure parmi les tous premiers territoires français à s'être doté d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Mettant à profit le nouvel outil de concertation institué par la Loi d'orientation forestière de 2001, le Parc a cherché à mettre autour de la table les partenaires intéressés à la protection, l'exploitation ou l'usage de la forêt. Cette mise en relation représentait une innovation dans le Morvan, où la forêt est toujours au cœur de l'actualité, en raison des craintes ou des espoirs économiques qu'elle suscite. Cette première Charte, signée en janvier 2004, ouvrait le débat sur la manière de concilier les demandes environnementales et sociales, tout en contribuant à la compétitivité locale de la production, de la récolte, de la transformation et de la valorisation des produits forestiers. Au-delà du dialogue entre acteurs qu'elle a permis d'instaurer, cette première CFT comportait des actions innovantes, comme l'acquisition de kit de franchissement des cours d'eau, afin de concilier les nécessités d'exploitation et les impératifs de protection de la ressource en eau et des milieux.

Convaincus de l'intérêt d'un lieu d'échange et de concertation permanent, les partenaires ont défini un nouveau programme d'actions pour la période 2008-2010, qui s'articulait autour de trois enjeux :

- Mettre en œuvre à court terme des conditions d'exploitation de la ressource acceptables socialement ;
- Pérenniser une ressource de bonne qualité ;
- Faciliter la transformation du bois par les entreprises locales.

La mise en œuvre de la deuxième CFT a notamment permis de définir et d'expérimenter des itinéraires sylvicoles favorables à la biodiversité, à travers le « contrat forêt », qui a reçu un écho favorable auprès des propriétaires forestiers privés. Par l'appui à des programmes de recherche, elle a aussi contribué au partage des connaissances scientifiques, en particulier sur les conséquences des changements climatiques. Elle a encore accompagné la mise en réseau des entreprises de transformation, au sein de l'association Artisans Bois Morvan (ABM).
Forts des acquis de leur collaboration, les partenaires sont aujourd'hui d'autant plus convaincus de l'opportunité de poursuivre l'élaboration d'une politique commune de développement forestier du territoire, que le contexte évolue.

D'une part, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 28 juillet 2010 reconnaît les Chartes forestières de territoire comme outils de « stratégies locales de développement forestier » (SLDF). Cela n'en fait pas pour autant un outil règlementaire. La CFT reste une démarche volontaire de concertation locale pour valoriser la forêt dans une approche intégrée, débouchant sur un programme pluriannuel d'actions opérationnelles.

D'autre part, les efforts de prospection, pour attirer des investisseurs à même de transformer localement la ressource de bois résineux du Morvan qui arrive à maturité, débouchent sur l'implantation de nouvelles unités de première transformation et des projets d'envergure de valorisation énergétique de la biomasse. Dans ce contexte, la question de la pérennité de la ressource forestière morvandelle se pose avec une acuité nouvelle et justifie une concertation renforcée.

Une troisième Charte forestière de territoire pour le Morvan se justifie d'autant plus que le besoin de médiation est devenu crucial pour concilier durablement le développement économique des activités de transformation et de valorisation de la ressource forestière, avec les objectifs de maintien de la diversité biologique et de préservation d'une harmonie des paysages.

Le Parc a donc initié avec les partenaires institutionnels, techniques, professionnels et associatifs, mobilisés au sein du groupe de travail « Forêt », une réflexion prospective pour définir les enjeux pour l'avenir de la forêt en Morvan.

Tout au long du processus d'élaboration, le Parc a favorisé une large représentation des acteurs du territoire, au-delà des acteurs institutionnels et professionnels de la filière.

L'enjeu central de la stratégie locale pour le développement forestier du Morvan est désormais d'assurer la pérennité de la ressource forestière morvandelle dans sa diversité. Cette stratégie se construit autour de 4 objectifs stratégiques, tous interdépendants et donc indissociables :

1. **Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques**
2. **Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités**
3. **Concilier l'exploitation forestière et les autres usages**
4. **Développer durablement les potentialités de valorisation du bois énergie**

Pour que cette 3ème Charte donne toute la mesure de sa logique contractuelle, il était important que les principaux acteurs de la filière s'inscrivent délibérément dans une démarche partenariale. C'est pourquoi ils ont été invités à définir des engagements communs. De manière à mieux identifier les rôles respectifs, chaque partenaire est également invité à prendre des engagements spécifiques de bonnes pratiques, qui ont été longuement débattus au sein du groupe de travail forêt.

1. Pour une stratégie de développement forestier du Parc naturel régional du Morvan

1. LE CONTEXTE ACTUEL DE LA FORÊT MORVANDELLE

La forêt couvre près de la **moitié de la superficie du territoire du Parc** et représente une **composante paysagère importante du cadre de vie** de ses habitants. La ressource forestière morvandelle grâce au travail accompli par les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires se caractérise aujourd'hui par la venue à **maturité des jeunes peuplements résineux** qui résultent des plantations massives réalisées depuis les années 1950 avec les aides du Fond Forestier National. Ces plantations ont modifié la proportion des essences pour aboutir à une répartition en surface équivalente entre feuillus et résineux.

Le Morvan représente actuellement **48 % des surfaces forestières de peuplements résineux de la Bourgogne** (Douglas et Sapin Epicéa)[1] et **plus de la moitié du volume de bois résineux sur pied**[2]. Toutefois, plus qu'ailleurs en Bourgogne, le douglas représente plus des 2/3 de ce volume sur pied dans le Morvan.

Grâce aux efforts de prospection qui ont été menés par les collectivités territoriales et les services de l'Etat en région, **l'appareil de transformation industriel régional est aujourd'hui en capacité de transformer l'ensemble de la ressource**. Mais la montée en puissance de la récolte potentielle de Douglas, avec une estimation pour la Bourgogne à 1,2 million de mètres cubes en 2015 (disponibilité pour le sciage de douglas et de résineux blancs sous écorces) et 1,4 million en 2020, suscite les convoitises de scieries industrielles implantées sur d'autres régions ou des projets d'implantation à proximité du massif.

En raison de l'augmentation des volumes de bois venant à maturité et du processus d'industrialisation du sciage**, les prélèvements au cours des prochaines années sur le Morvan vont s'intensifier. Elle sera d'autant plus rapide** si les scieries industrielles se trouvent en situation de concurrence sur la ressource.

Dans cette nouvelle configuration, l'enjeu central de la stratégie locale pour le développement forestier du Morvan est désormais, pour le Parc naturel régional et ses partenaires, <u>d'assurer la pérennité de la ressource forestière morvandelle dans sa diversité</u> grâce à une sylviculture privilégiant les peuplements irrégularisés et la diversité des essences.

2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PARC NATUREL REGIONAL POUR LA NOUVELLE CHARTE FORESTIERE

Pour assurer la pérennité de la ressource forestière morvandelle dans sa diversité, la stratégie locale pour le développement forestier du Morvan se construit, dans le cadre de la Charte du Parc autour de **<u>4 objectifs stratégiques</u>**, tous interdépendants, et donc indissociables :

1. **Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques**
2. **Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités**
3. **Concilier l'exploitation forestière et les autres usages**
4. **Développer durablement les potentialités de valorisation du bois-énergie**

[1] Source AFOCEL 2007 : 47 000 ha en Morvan sur 98 000 ha pour la Bourgogne
[2] 12.9 M m^3 en Morvan sur 25 M m^3 pour la Bourgogne, soit 51.6%

a. Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

La diversification des itinéraires sylvicoles est la condition nécessaire à la diversité de la forêt morvandelle.

Ainsi, l'appauvrissement des sols par la replantation systématique de douglas, avec des cycles de rotation courts, induirait pour les propriétaires un risque de diminution de la productivité et compromettrait à long terme la pérennité de la ressource forestière.

A l'inverse, **l'irrégularisation des peuplements et le mélange d'essences** peuvent permettre la **régénération naturelle**, favoriser la **diversité biologique** et la **qualité paysagère,** tout en favorisant des **revenus d'exploitation plus réguliers.**

Cela suppose un **travail important d'information et de sensibilisation des propriétaires forestiers** sur les choix d'orientation sylvicole et sur leurs incidences économiques.

Sur le plan économique, **l'étalement des coupes** s'impose aussi pour atténuer la pénurie de bois qui risque de se produire d'ici 20 à 30 ans, d'autant plus si la fonction « puits de carbone » de la forêt est reconnue et bénéficie de crédits particuliers.

Il importe également de **veiller au renouvellement durable de la ressource**, en intégrant les impacts des changements climatiques, ce qui suppose des adaptations dans le choix ou la diversité des essences. Le partenariat avec les organismes de recherche doit être poursuivi dans ce sens.

La deuxième Charte forestière de territoire a mis en place, grâce au soutien du Conseil régional de Bourgogne, le « **contrat forêt** », qui comportait des aides à l'irrégularisation des peuplements de résineux, à la régénération naturelle du douglas, ainsi qu'a l'amélioration des feuillus. De nouveaux itinéraires sylvicoles sont à proposer.

Le recours à cet **outil incitatif doit être développé et étendu à la gestion des forêts publiques (communales et domaniales) ainsi qu'aux forêts des grands propriétaires institutionnels.**

Pour cet objectif stratégique, le Parc naturel régional du Morvan affirme son soutien à :

- **Des pratiques sylvicoles plus favorables à l'environnement**
- **L'étalement des coupes**
- **L'information et la sensibilisation des propriétaires forestiers**
- **L'adaptation des essences au changement climatique**

La mesure des évolutions suppose également de développer un **observatoire portant notamment sur l'évaluation de la récolte et la nature des replantations**, pour bénéficier d'informations fiables et permanentes.

b. Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités

Les mesures d'incitation à l'irrégularisation des peuplements résineux peuvent s'avérer dérisoires dans l'hypothèse d'une concurrence accrue entre les entreprises de première transformation pour la maîtrise de leurs approvisionnements. C'est pourquoi la stratégie locale de développement forestier doit impérativement **privilégier la recherche de la production locale de valeur ajoutée**. A ce titre, l'échelle territoriale du Parc est pertinente pour poursuivre la **mise en réseau des entreprises artisanales** qui constituent l'essentiel du tissu économique et social de la filière bois sur le territoire.

Par ailleurs, les entreprises de sciage doivent être encouragées à **investir dans des activités de seconde transformation** du bois à plus forte valeur ajoutée. Elles disposeront ainsi d'une plus grande latitude pour limiter leurs prélèvements sur la forêt.

Le développement local des activités de deuxième transformation représente également pour le territoire un **enjeu en termes d'emplois**, avec un **potentiel de 1 emploi créé pour 40m^3** transformés, contre un ratio de 1 emploi pour 1 000 m^3 dans une scierie artisanale et 1 emploi pour 3 000 m^3 dans une scierie industrielle. La création d'emplois dans la transformation du bois est l'un des **facteurs d'amélioration de l'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière**.

Compte tenu du fait que l'augmentation du gisement résineux se fera majoritairement sur des bois de qualité courante[3] (qualité Q2Nor : billes d'arbres âgés non élagués à gros nœuds ne permettant pas des sciages de faibles sections), les **process de transformation doivent s'orienter vers la valorisation de bois résineux de qualité moyenne et vers la valorisation de feuillus dans des composants pour la construction**. L'expérimentation de solutions technologiques pour la valorisation des gros bois ne se situe pas nécessairement à l'échelle locale, mais plutôt à l'échelle régionale, voire interrégionale pour l'étude de faisabilité économique d'unités de tranchage (ENSAM).

Outre l'investissement dans la recherche technologique, le développement des activités de transformation suppose un **effort important en matière de formation professionnelle**. Si les politiques de formation professionnelle et d'aide à la recherche relèvent plutôt du niveau régional, la Charte forestière de territoire peut favoriser la mise en relation des entreprises avec les organismes de recherche.

Pour cet objectif stratégique, le Parc naturel régional du Morvan s'engage à :

- **Faciliter la production locale de valeur ajoutée par un soutien à la recherche, à la diversification et au développement des entreprises**
- **Poursuivre la mise en réseau des entreprises artisanales locales**
- **Inciter à la formation professionnelle**

c. Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

L'adaptation de la desserte forestière et l'amélioration de la sécurité par une mise à niveau des routes stratégiques du bois constituent la première condition à remplir pour répondre aux besoins d'approvisionnement des entreprises industrielles, mais surtout pour rendre supportable par la population les impacts de l'augmentation attendue du trafic de débardeurs et de grumiers. Un **effort financier important des collectivités territoriales doit être entrepris pour accompagner les communes dans cette mise à niveau** et pour justifier la mobilisation de crédits communautaires.

L'amélioration de l'acceptabilité sociale passe également par une garantie de la qualité de la sylviculture et de l'exploitation. La promotion de la Charte QualiTF et la réactualisation de la **Charte de transport** doivent faire l'objet d'un travail d'information auprès des communes en amont des chantiers d'exploitation. La mise en œuvre de ces outils, ainsi que du « guide de débardage » élaboré par le Parc et l'État est nécessaire à la sérénité des relations entre propriétaires forestiers, donneurs d'ordres, exploitants et habitants. A ce titre, les principaux donneurs d'ordres que sont les industriels et les coopératives doivent s'engager dans la future Charte à mettre en place des modalités d'exploitation acceptables. La difficulté d'acceptation et le risque environnemental portent notamment sur la détérioration des chemins, le dessouchage et la mise à nu des sols avant replantation.

Le renforcement des contrôles est également indispensable à la **crédibilité de la certification de gestion forestière durable.**

Le rappel des propriétaires forestiers à leurs responsabilités dans l'exploitation et à leurs **obligations en matière de replantation après coupe à blanc**, voire un **abaissement des seuils réglementaires d'autorisation des coupes à blanc** seraient de nature à prévenir les atteintes aux paysages.

[3] *Etude qualité des bois en Bourgogne 2000. (Région IFN)*

Les élus du Parc veilleront attentivement à ce que ces dispositions soient effectives.

La forêt morvandelle étant **multifonctionnelle**, compte tenu des caractéristiques du territoire et de son label Parc naturel régional, il importe de mieux **organiser l'accueil en forêt pour tous**, par une **coordination des itinéraires de découverte** et un **renouvellement de la signalétique**.

L'accueil en forêt, la pratique d'activités de pleine nature nécessitent une connaissance du milieu par les pratiquants et un respect de la propriété privée. L'aménagement d'aires d'accueil ou l'amélioration de l'existant participe à l'attractivité du territoire.

Toutefois cette dimension repose sur une **démarche de communication** indispensable à la reconnaissance et à la prise en compte des différents usages par les pratiquants et les propriétaires.

L'acceptabilité sociale suppose encore de **favoriser l'appropriation des enjeux sylvicoles par les habitants**. Cela passe par une incitation à la réappropriation de parcelles forestières par les communes et par les habitants, notamment via la constitution de groupements forestiers qui permettraient une meilleure valorisation des taillis de feuillus pour la production de bois énergie.

Pour cet objectif stratégique, le Parc demande :

- **L'amélioration des dessertes forestières et des routes stratégiques du bois**
- **La mise en œuvre des conditions d'une exploitation acceptable socialement**
- **De favoriser l'appropriation de la forêt et des enjeux sylvicoles par les habitants**
- **De mieux organiser l'accueil en forêt dans le respect des multi-usages**

d. Développer durablement les potentialités de valorisation du bois-énergie

Le Parc a impulsé depuis longtemps une stratégie locale de valorisation énergétique de la biomasse forestière, privilégiant les circuits courts, via de petites chaufferies collectives (200 KW) alimentées par des plaquettes forestières.

La filière bois bûche est par ailleurs exportatrice vers d'autres régions.

Si la ressource mobilisable paraît abondante, le volet énergétique demande toutefois à être corrélé avec la Charte forestière de territoire, compte-tenu de **risques de concurrence sur l'approvisionnement**, par rapport à d'autres débouchés (bois d'industrie, voire bois d'œuvre) avec l'apparition de projets industriels (production de pellets, projets de cogénération…).

La valorisation des produits bois-énergie est également l'une des entrées pour motiver les propriétaires forestiers sur la mise en œuvre de nouveaux itinéraires sylvicoles. **La récolte des rémanents doit cependant se faire dans une démarche raisonnée** et tenir compte des potentialités du sol.

Par ailleurs, la vente de crédits carbone provenant des espaces forestiers est une piste à explorer pour inciter à la préservation d'espaces boisés.

Pour cet objectif stratégique, le Parc naturel régional veillera :

- **au risque de concurrence sur l'approvisionnement avec d'autres débouchés que le bois-énergie**
- **à promouvoir une démarche de récolte raisonnée pour ne pas compromettre la richesse des sols**

2. Programme d'actions de la Charte forestière du Morvan 2012-2015

AXE I- Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 1 : Orienter les pratiques sylvicoles dans un sens favorable à l'environnement, au paysage, et à la protection des sols, selon un modèle économique viable

1FA1-1 : Développer les Contrats Forêt (conversion ou transformation) en forêt publique et en forêt privée

1FA1-2 : Réduire les risques de pollutions en forêt et préserver les sols

Objectif 2 : Assurer le renouvellement de la ressource

1FA2-1 : Développer le renouvellement des peuplements et favoriser le reboisement des petites propriétés (< à 2 ha)

1FA2-2 : Inciter les collectivités à acquérir des parcelles forestières

Objectif 3 : Améliorer la connaissance du territoire et du milieu forestier et anticiper les changements climatiques

1FA3-1 : Améliorer la connaissance scientifique et technique

1FA3-2 : Intégrer à l'observatoire du Parc le suivi des activités forestières et de transformation du bois

AXE II - Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités

Objectif 1 : Soutenir la structuration des PME de la filière bois et le développement de la seconde transformation

2FA1-1 : Accompagner le réseau des entreprises artisanales de la filière bois

2FA1-2 : Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction en circuit court

AXE III - Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

Objectif 1 : Adapter les infrastructures logistiques

3FA 1-1 : Mettre à niveau l'infrastructure des Schémas Directeurs de Desserte Forestière et des Routes Stratégiques du Bois

3FA1-2 : Favoriser la mobilisation des bois en instaurant un dialogue entre les différents partenaires

Objectif 2 : Développer et améliorer l'accueil et l'information du public en forêt

3FA 2-1 : Organiser l'accueil en forêt dans le respect des multi-usages

3FA 2-2 : Développer la communication pour le partage d'une culture forestière

3FA 2-3 : Développer la dimension patrimoniale de la forêt

AXE IV- Développer durablement les potentialités du bois-énergie

Objectif 1 : Veiller au risque de concurrence avec d'autres débouchés

4FA1-1 : Suivre le développement et la structuration de la filière bois-énergie et en inciter l'usage

AXE V-Animer et mettre en œuvre la charte forestière

Objectif 1: Réalisation du programme d'actions

5FA1-1 : Accompagnement pour la réalisation de la Charte forestière du Morvan

AXE I- Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 1 : Orienter les pratiques sylvicoles dans un sens favorable à l'environnement, au paysage, et à la protection des sols, selon un modèle économique viable

1FA1-1 : Développer les Contrats Forêt en forêt publique et en forêt privée

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- La forêt morvandelle couvre près de la moitié du territoire. Elle est au cœur d'un des enjeux majeurs du XXIème siècle : concilier économie, environnement et société.
  Les choix de sylviculture d'aujourd'hui ont une incidence majeure pour l'avenir. Ils détermineront les possibilités de récolte de demain et conditionneront la pérennité et le renouvellement de la ressource forestière. Des coupes rases massives provoqueraient un pic de production anticipé, sans pérennité dans le temps, et occasionneraient des désagréments paysagers et environnementaux.
  Le Parc naturel régional du Morvan a depuis 2004 entamé une réflexion sur la diversification des itinéraires sylvicoles favorables à l'environnement.

- Les travaux de la première Charte forestière ont permis de définir et d'étudier des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage, aboutissant lors de la deuxième Charte à la création de l'outil Contrat Forêt, 47 contrats ont pu être signés permettant d'engager des propriétaires forestiers dans des alternatives de gestion sylvicole. L'engagement de tous est maintenant indispensable pour répondre à l'enjeu de gestion durable de la forêt morvandelle.
  Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Morvan et le Conseil régional de Bourgogne, avec l'appui de leurs partenaires forestiers, proposent aux propriétaires forestiers le Contrat Forêt deuxième version pour engager les propriétaires dans une gestion forestière rentable, respectueuse de l'environnement et des paysages morvandiaux.
  Un Contrat Forêt spécifique aux forêts communales va être mis en place pour que les communes et l'ONF s'emparent de cet outil facilitant un choix de gestion sylvicole durable.

Objectifs de l'action :

- Respecter les lois et règlements relatifs à la forêt ainsi que les mesures de protection des espèces et des milieux (zonages environnementaux, Plan de Parc). S'engager dans une démarche de certification forestière.
- Adapter les essences aux stations en prenant en compte les évolutions des connaissances sur les changements climatiques
- Se former à la gestion durable à l'aide des réunions d'information proposées, étudier les propositions de contrats de sylviculture faites par l'Etat ou les collectivités, s'informer de l'intérêt de s'associer à des démarches collectives. Eviter de diviser les petites forêts.
- Mettre en œuvre une sylviculture dynamique, qui assure une bonne stabilité aux peuplements et limitant les coupes rases aux seules raisons sanitaires ou aux peuplements inadaptés
- Mettre en œuvre des pratiques sylvicoles favorables au paysage (cf. fiches « Paysage »)
- Garantir de bonnes conditions d'exploitation de la forêt
- Mettre en œuvre des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement

Public cible :
Propriétaires forestiers privés et communes du Parc naturel régional du Morvan

Description des actions : opérations sylvicoles bénéficiant d'aide par le contrat forêt

- Irrégularisation des peuplements résineux sur projet d'une surface supérieure à 3 hectares
- Régénération naturelle des peuplements de Douglas arrivés à maturité
- Conversion en futaie feuillue des taillis et taillis-sous-futaie de moins de 4 hectares

Animation :

- PNR Morvan, CRPF, ONF

Partenaires techniques :

- CRPF, ONF, CG, Coopératives forestières, Experts forestiers

Coût estimatif : ▪ Animation Parc (30 jours/an) ▪ Animation CRPF (0,3 ETP/an)
Financeurs identifiés : ▪ Conseil régional de Bourgogne, Conseils Généraux
Suivi et évaluation du projet : ▪ Nombre de contrats signés (forêts privées-forêts publiques) ▪ Surfaces contractualisées par types d'aides (régénération naturelle, irrégularisation, conversion des taillis en futaie)

AXE I - Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 1 : Orienter les pratiques sylvicoles dans un sens favorable à l'environnement, au paysage, et à la protection des sols, selon un modèle économique viable

1FA1-2 : Réduire les risques de pollution en forêt et préserver les sols

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Le sol, véritable capital producteur, représente un enjeu important pour les propriétaires forestiers pour la production de bois. L'exploitation forestière est l'opération qui peut avoir le plus d'impact sur les sols mais aussi sur la qualité de l'eau. La prise en compte de ces paramètres en amont du chantier est nécessaire pour réduire les impacts sur le milieu (franchissement de ruisseau, contournement des zones humides, débardage adapté…). La continuité de l'accompagnement entre les donneurs d'ordres et les ETF est indispensable pour pérenniser les bases d'une culture commune et sensibiliser les ETF à ces problématiques. Les précédentes actions de la charte ont permis -notamment par la charte Quali-TF- d'améliorer la qualité des travaux forestiers, il est cependant nécessaire de poursuivre sur deux points :

  - Le passage d'engins dans les cours d'eau pose des problèmes de destruction de l'habitat pour la faune et de qualité de l'eau par la pollution et les matières en suspension. L'utilisation des kits de franchissement est une alternative pour les chantiers de faible ampleur et cette solution technique initiée par les précédentes chartes est à poursuivre. Dans le cas de massifs forestiers plus importants la création de ponts permanents est la solution à développer en s'appuyant sur l'inventaire des franchissements à traiter prioritairement. L'utilisation de pont de bois permet de franchir un cours d'eau avec peu d'impact, une bonne intégration paysagère, tout en valorisant le bois local et le savoir faire des entreprises. Les rampes métalliques sont intéressantes mais très difficiles à mobiliser de par leur encombrement.

  - Les lubrifiants utilisés lors de l'exploitation forestière sont une source de pollution pour le sol et les eaux de ruissellement. Les huiles hydrauliques utilisées actuellement sont quasiment toutes biodégradables sur les engins récents. Les huiles filantes pour graisser les chaines de tronçonneuse sont la principale source de pollution (tronçonneuse, tête d'abattage). Ces huiles retournent directement sur la parcelle (0,50l/hm de moyenne) ce qui représente environ 111 000 litres (pour l'estimation – 30 machines et 150 bûcherons) par an sur le territoire du Parc. Il reste un important travail afin de favoriser l'utilisation d'huile biodégradable des guides chaines et permette aux ETF d'anticiper une évolution de la législation. Avec seulement 1% d'huile biodégradable utilisée en France, une incitation financière pourrait permettre de développer son utilisation en utilisant l'expérience du FCBA et du CIPREF qui ont fait tester par les professionnels différentes marques d'huiles bio dégradables afin de sélectionner les meilleures. L'ONF a fait le choix dans le cadre de sa politique environnementale vis-à-vis de la protection de l'eau d'imposer l'utilisation des huiles biodégradables à tout intervenant sur ses parcelles.

  - Les forêts sont malheureusement utilisées par certaines entreprises ou le grand public comme des lieux de dépôts sauvages de déchets. Il est indispensable de sensibiliser pour limiter ces pratiques et de dépolluer les sites les plus importants.

Objectifs de l'action :

- Permettre les conditions d'une exploitation forestière respectueuse des ruisseaux et des zones humides (franchissement des cours d'eau)
- Mettre en place une action expérimentale d'utilisation des huiles biodégradables sur une forêt du Parc
  - Tester les différentes marques d'huiles
- Mettre à disposition une étude comparative des différentes marques d'huiles testées
- Réduire les dépôts sauvages de déchets en forêts

Public cible :
Entreprises d'exploitation forestière, collectivités, donneurs d'ordres, Lycée forestier de Velet

Description des actions :

- Inventaire des matériels de kit de franchissement acquis (Parc et ETF)
- Définition des besoins en kits, passerelles et ponts permanents
- Appel à candidature et accompagnement des projets de passages permanents
- Aménagement de contournement des zones humides

▪ Sélection par le CIPREF des entreprises candidates aux essais ▪ Commandes groupées d'huiles biodégradables ▪ Identification des principales décharges sauvages en forêt et mise en place d'une opération de résorption
Maîtres d'ouvrage identifiés : ▪ PNR Morvan, CIPREF
Partenaires techniques : ▪ CIPREF, ONF, CRPF, ONEMA, agences de l'eau, Ademe
Coût estimatif : ▪ Animation Parc (25 jours/an)
Financeurs identifiés : ▪ CRB, DREAL, Agences de l'eau, conseils généraux
Suivi et évaluation du projet : ▪ Nombre d'adhérents du Cipref s'inscrivant dans la démarche ▪ Nombre de kits utilisés ▪ Nombre de franchissements réalisés ▪ Action expérimentale réalisée ▪ Nombre de décharges identifiées ▪ Nombre de décharges éliminées ▪ Volumes d'huiles biodégradables utilisées

AXE I - Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 2 : Assurer le renouvellement de la ressource

1FA2-1 : Développer le renouvellement des peuplements et favoriser le reboisement des petites propriétés (< à 2 ha)

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Le massif résineux du Morvan concentre ses classes d'âges entre 30 et 45 ans. Cette répartition des peuplements amène à une exploitation des parcelles arrivées à maturité. La régénération de ces surfaces représente un fort enjeu pour le territoire. Le contrat forêt incite la régénération naturelle des Douglas quand la qualité du peuplement le permet. Dans le cas d'une régénération naturelle, l'essence et la génétique en place doivent être parfaitement adaptées à la station forestière (faire une étude de station et/ ou pédologique). Lors d'une plantation, « le guide simplifié pour le choix des essences forestières dans le Morvan » est un outil d'aide à la décision. L'utilisation d'essences selon leur région de provenance peut permettre une adaptation anticipée du changement climatique.
- La réglementation existe pour encadrer l'évolution des surfaces agricoles et forestières :
  - La réglementation boisement
  - L'article L9 du code forestier imposant les reboisements au delà d'une certaine surface
  - L'article L311-1 conditionnant le changement de la nature du sol (défrichement)
  - L'article. 514-1 du code forestier sur le droit de préférence attribué aux propriétaires forestiers voisins d'une parcelle boisée mise en vente.

- Le Conseil régional de Bourgogne a mis en place un appel à projets pour des travaux de transformation d'anciens taillis, taillis-sous-futaie et futaies de qualité médiocre en futaies. Ce dispositif d'accompagnement de projets exemplaires est réservé au renouvellement de certains peuplements de faible valeur économique inadaptés en raison de leur structure ou d'une inadaptation essence-station forestière, sur des sols à bonnes potentialités.
- Les propriétaires forestiers ont l'obligation de reboiser leurs parcelles. Cependant, pour les parcelles inférieures à 2 hectares où il n'existe pas d'obligation (l'abaissement de ce seuil à 1 hectare pourrait permettre d'augmenter la régénération), le CRPF a constaté que l'engagement des propriétaires pour la régénération de leur parcelle n'est pas systématique. Le contrat forêt incite à favoriser l'installation de la régénération naturelle et d'enrichissement. Dans les cas de nécessité d'une plantation le Parc souhaite favoriser la mise en relation des différents acteurs du territoire pour inventer des solutions incitatives au renouvellement de ces peuplements forestiers.
- Enfin le morcellement représente un enjeu pour lequel le Parc souhaite encourager les échanges dans le cadre légal pour améliorer la structure foncière en fonction des destinations affectées au parcellaire (cf. 1FA2.2 pour les collectivités).

Il est nécessaire de suivre l'évolution des surfaces agricoles et forestières. Le Parc souhaite mettre à disposition les moyens nécessaires au maintien et au renouvellement des surfaces forestières tout en respectant un équilibre des surfaces agricoles et forestières, feuillues et résineuses. Une étude sur les raisons du non renouvellement pourrait être envisagée auprès des propriétaires forestiers.

Objectifs de l'action :

- Maintenir les surfaces forestières dédiées à la production de bois d'œuvre
- Aider la régénération naturelle des peuplements résineux
- Favoriser la replantation des petites parcelles (< à 2 ha) après exploitation
- Maintenir ou accroître le potentiel de production de bois d'œuvre
- Favoriser l'irrégularisation des peuplements et le mélange des essences

Public cible :
Propriétaires forestiers, communes du Parc naturel régional du Morvan

Description des actions :

- Inciter la régénération naturelle et artificielle des peuplements feuillus et résineux : journées de formation à destination des propriétaires, développement de l'utilisation du guide simplifié « Le choix des essences forestières dans le Morvan »
- Réflexion entre les pépiniéristes, scieurs industriels, coopératives forestières et CRPF pour identifier un effet levier incitant à replanter les petites parcelles

▪ Communication partenariale ▪ Assurer une veille exploitation pour proposer aux propriétaires des solutions de reboisement ▪ Réaliser une étude auprès des propriétaires forestiers pour connaitre les raisons du non-renouvellement
Animation : ▪ PNR Morvan
Partenaires techniques : ▪ CRPF, SAFER, coopératives forestières et agricoles, pépiniéristes, scieurs industriels
Coût estimatif : ▪ Animation : CRPF, Parc (10 jours)
Financeurs identifiés : ▪ A définir
Suivi et évaluation du projet : ▪ Surface de régénération naturelle ▪ Pourcentage des parcelles exploitées < 2 ha faisant l'objet d'un reboisement ▪ Surface globale replantée

AXE I - Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 2 : Assurer le renouvellement de la ressource

1FA2-2 : Inciter les collectivités à acquérir des parcelles forestières

Périmètre d'application :
Communes du Parc du Morvan du département de la Nièvre

Constat et enjeux :

- La structure de la propriété forestière en Morvan est particulière : 85% des forêts sont privées, seulement 8% sont des forêts communales (+ 7% de forêts domaniales). Les communes morvandelles, bien que très boisées, sont donc très peu à pouvoir disposer directement de cette ressource.
- De plus, la structure foncière de la propriété forestière est particulièrement morcelée en Morvan : 10 124 propriétaires se partagent 5 % de la surface (soit 4392 ha, surface moyenne de 0.44 ha). La superficie moyenne des propriétés forestières en Morvan est de 4.52ha.
- Des outils visant à restructurer le foncier forestier existent (aménagements fonciers...), d'autres pourraient l'être également plus ponctuellement et à destination des communes ; les collectivités locales sont souvent démunies pour racheter des forêts sur leur territoire face à des acheteurs extérieurs. Dans le cadre de la Charte forestière, il pourrait être imaginé une aide spécifique permettant aux collectivités d'acquérir un patrimoine forestier, conjointement à la démarche de contrat forêt.
- De plus, la propriété forestière constitue un gisement énergétique que les communes pourraient maîtriser dans un objectif d'autoconsommation par des chaufferies automatiques collectives ; en effet, la cellule énergie du Parc accompagne depuis 2002 les communes pour la mise en place de ces équipements ; en 2012, 34 chaufferies bois collectives sont en service, 51 études de faisabilité ont déjà été réalisées, ainsi que 134 analyses d'opportunité énergétique.

Objectifs de l'action :

- Faciliter l'appropriation de l'espace forestier de proximité par les communes qui le souhaitent
- Réduire la vulnérabilité énergétique des communes
- Réduire le morcellement forestier

Public cible :
Communes du Parc du Morvan du département de la Nièvre

Description des actions :

- Aide à l'acquisition de propriétés forestières sous règlement d'intervention :
  - Moins de 10 ha de forêt communale
  - Obligation de souscrire un contrat forêt sur les parcelles éligibles

Partenaires techniques :

- PNRM/CRPF
- SAFER
- Gestionnaires forestiers (ONF, coopératives, experts et autres gestionnaires)

Coût estimatif :

- A définir

Financeurs identifiés :

- CG 58

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de communes concernées / Nombre d'hectares acquis

AXE I - Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 3 : Améliorer la connaissance du territoire et du milieu forestier et anticiper les changements climatiques

1FA3-1 : Améliorer la connaissance scientifique et technique

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- L'activité économique en forêt peut engendrer des perturbations à long terme sur les milieux. La recherche forestière a pour but de répondre à des questions que se posent les forestiers, les associations environnementales sur la préservation des sols, la qualité de l'eau… La recherche réalisée dans le cadre de la précédente charte forestière a été axée sur la relation sol/Douglas :
    - Intervention Effets des plantations de Douglas sur la durabilité des sols forestiers et sur l'environnement de Jacques RANGER, INRA
    - Rédaction du document Plantations de Douglas et durabilité des sols forestiers et de la qualité de l'environnement (Jacques RANGER, Dominique GELHAYE, Pascal BONNAUD)

- Ces expériences ont permis de mettre en évidence les limites d'une certaine sylviculture dite « intensive » sur sols pauvres et de faire des recommandations de gestion pour permettre les conditions d'une sylviculture durable. La poursuite de la recherche forestière est importante notamment sur les sols. Véritables potentiels de production, les sols peuvent être appauvris de façon irrémédiable par des pratiques souvent traumatisantes (dessouchage, tassement du sol, mise en andain, …).
- Un guide simplifié pour le choix des essences forestières dans le Morvan a été édité en 1997 et arrive à épuisement. La réédition de ce guide permettrait d'actualiser les recommandations pour le choix des essences en tenant compte de l'évolution climatique et en intégrant une rubrique sur la récolte raisonnée des rémanents pour la production de plaquettes forestières.
- D'autres outils de connaissance scientifique comme le marteloscope peuvent être utilisés pour améliorer la connaissance et former au martelage selon différents objectifs.Celui de la Métairie Rouge mit en place lors de la 2ème charte forestière arrive en fin d'utilisation puisqu'une coupe jardinatoire va être réalisée. La recherche d'un autre site pour travailler les différentes approches de martelage pourrait être envisagée.

Objectifs de l'action :

- Acquérir des connaissances scientifiques et techniques transposables à la gestion forestière (relation des essences avec le sol)
- Suivre les travaux sur l'adaptation des essences au changement climatique
- Suivre les dépérissements des peuplements forestiers

Public cible :
Ensemble des acteurs de la filière forêt, grand public

Description des actions :

- Soutenir des projets de recherche
- Pratiquer une veille informationnelle sur l'évolution du climat
- Actualisation du guide simplifié pour le choix des essences forestières dans le Morvan
- Recherche d'un site pour la mise en place d'un marteloscope

Maîtres d'ouvrage identifiés :

- Parc naturel régional du Morvan,

Partenaires techniques :

- INRA
- FCBA
- Arts et Métiers ParisTech Cluny
- ESB
- ENSTIB

Coût estimatif : ▪ Animation PNRM (5 jours) ▪ Recherche Inra : 2012-2013 ▪ Autre coût : à définir
Financeurs identifiés : ▪ Conseil régional de Bourgogne
Suivi et évaluation du projet : ▪ Nombre de réunions de diffusion des connaissances

AXE I - Diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques

Objectif 3 : Améliorer la connaissance du territoire et du milieu forestier et anticiper les changements climatiques

1FA3-2 : Intégrer à l'observatoire du Parc le suivi des activités forestières et de transformation du bois

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Les données chiffrées à l'échelle du Morvan n'existent pas ou sont difficiles à obtenir. Le Parc a mis en place un observatoire du Morvan sur l'ensemble de ses domaines de compétence. Une vingtaine d'indicateurs concerne la filière forêt-bois et sont à renseigner chaque année pour observer les tendances d'évolution.

Observatoire du Morvan, indicateurs Forêt-Filière bois

Domaine	Sous-domaine	Objectif	Indicateurs
Economie	Filière Forêt-Bois	Connaître l'évolution de la diversité des productions sur le territoire	- Surface boisée - Types de peuplement - Volumes sur pied - Accroissement
Economie	Filière Forêt-Bois	Mesurer les conditions de valorisation et de transformation des bois du Morvan	- Nb d'entreprises et d'emplois dans l'exploitation forestière - Nb d'entreprises et d'emplois dans la sylviculture et la transformation du bois - Volumes récoltés - Sciages commercialisés
Economie	Bois-énergie	Mesurer l'évolution des installations consommant du bois-énergie dans le Morvan	- Nb de projets de chaufferies collectives - Nb de kW installés - Nb de tonnes de biomasse - Nb de tonnes de plaquettes consommées par an - Nb de tonnes de CO_2 substituées
Pratiques de développement durable	Filières agricole, sylvicole, commerce et tourisme	Mesurer l'engagement des professionnels pour le développement durable et ses pratiques	- Surfaces dotées d'un document de gestion durable - Surfaces éco-certifiées - Surfaces « Contrat Forêt » - Nb d'entreprises Quali-TF - Nb d'entreprises éco-certifiées - Nb d'entreprises « Marque Parc » - Surfaces en régénération naturelle - Surface des coupes rases - Surface de plantation - Surface forestière en zone Natura 2000
Patrimoine naturel	Paysages	Mesurer l'évolution des paysages, intégration paysagère des structures	- Taux d'enrésinement - Taux de boisement

Objectifs de l'action :

- Mettre en place des outils de récolte des données

Public cible :
Ensemble des acteurs de la filière forêt/bois, collectivités, grand public

Description des actions :

- Renseigner les indicateurs
- Analyse et publication des résultats

Maître d'ouvrage identifié : ▪ PNR Morvan,
Partenaires techniques : ▪ Ensemble des acteurs de la filière forêt-bois
Coût estimatif : ▪ Animation : PNRM
Financeurs identifiés : ▪ Parc
Suivi et évaluation du projet : ▪ Nombre d'indicateurs renseignés ▪ Rédaction d'un bilan annuel

AXE II - Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités

Objectif 1 : Soutenir la structuration des PME de la filière bois et le développement de la seconde transformation

2FA1-1 : Accompagner le réseau des entreprises artisanales de la filière bois

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Le contexte économique de la filière bois a évolué au cours de la deuxième charte forestière. De nouveaux acteurs industriels du sciage se sont installés ou souhaitent s'installer sur ou à proximité du territoire. La demande en bois est croissante dans un marché mondialisé et une filière de plus en plus compétitive. Dans ce contexte chacun doit pouvoir continuer à s'approvisionner sans compromettre la pérennité de la ressource forestière du Morvan.
- La filière bois locale est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales. Cette centaine d'entreprises est inquiète quant aux grands projets industriels qui se mettent en place. L'animation entreprise par le Parc a permis de structurer une filière locale avec la création de l'association Artisans Bois Morvan dans des projets dynamisants pour le développement du territoire.
- La ressource forestière morvandelle est en majorité transformée par des entreprises locales (à l'échelle de la Bourgogne), l'enjeu est maintenant de travailler sur les conditions d'un développement d'une deuxième transformation nécessaire pour une optimisation de l'utilisation de la ressource.

Objectifs de l'action :

- Accroitre la production de valeur ajoutée localement
- Inciter le développement de la seconde transformation et de nouvelles techniques
- Poursuivre la structuration d'un réseau d'entreprises locales

Public cible :
Entreprises artisanales de la filière bois du Morvan

Description des actions :

- Développer une gamme de mobilier et menuiserie du Morvan par l'intermédiaire des marques Parc (mobilier et menuiserie)
- Accompagner les chefs d'entreprises dans leurs projets de développement (programme Leader)
- Mettre en œuvre des actions collectives structurantes pour la filière bois

Animation :

- PNR, Artisans Bois Morvan

Partenaires techniques :

- CCI, Chambre de métiers de l'artisanat, Aprovalbois, DRAAF, Conseil Régional de Bourgogne, Arts et Métiers ParisTech Cluny, …

Coût estimatif :

- Animation ½ ETP/an
- Autre : à définir

Financeurs identifiés :

- Conseil régional de Bourgogne, Leader

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de rencontres réalisées
- Nombres d'actions collectives mises en place
- Nombre de projets Leader accompagnés

AXE II - Privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités

Objectif 1 : Soutenir la structuration des PME de la filière bois et le développement de la seconde transformation

2 FA 1-2 : Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction en circuit court

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Les marchés de la construction, de l'agencement et de l'aménagement sont les principaux consommateurs des bois issus de la première transformation. Matériau écologique et renouvelable, le bois présente d'autres avantages :
  - L'utilisation du bois permet de stocker du CO_2
  - Le bois est économe en énergie de production (seul matériau avec un bilan carbone négatif)
- Face à une demande croissante de ce matériau et sous l'impulsion de l'Etat et des attentes sociétales, les bois du Morvan peuvent répondre à ces marchés. Les scieries du territoire pour la plupart artisanales souhaitent s'orienter dans ces secteurs qui demandent une grande technicité pour s'adapter aux réglementations en vigueur. Cette action vise à favoriser l'organisation des entreprises du territoire pour leur permettre de répondre aux projets souhaitant utiliser du bois local. D'autres territoires en avance sur ces problématiques peuvent être ressource et aider à cette transition.

Objectifs de l'action :

- Valoriser l'utilisation de bois local dans la construction bois

Public cible :
Entreprises artisanales de la filière bois du Morvan et de Bourgogne, grand public

Description des actions :

- Mise en collaboration des professionnels (scieurs, architectes, ingénieurs du bâtiment) et des élèves ingénieurs de l'ENSAM de Cluny
- Partage d'expérience avec d'autres territoires ayant de l'antériorité sur ce sujet : opération nationale FNCOFOR "100 bâtiments publics en bois local"
- Mutualisation des entreprises pour la réponse à des appels d'offres publics
- Edition de plaquettes à destination du grand public et des habitants du territoire « Construire ma maison en bois »

Animation :

- PNRM, Artisans Bois Morvan, Aprovalbois

Partenaires techniques :

- Arts et Métiers ParisTech Cluny, CCI, CMA, CAUE, FCBA, entreprises de la 1ère et 2nd transformation, architectes et bureaux d'étude

Coût estimatif :

- A définir

Financeurs identifiés :
Conseil régional de Bourgogne, Leader.

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de réunions de professionnels organisées
- Réalisation d'un système organisationnel local
- Nombre de projets réalisés

AXE III - Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

Objectif 1 : Adapter les infrastructures logistiques

3 FA 1-1 : Mettre à niveau l'infrastructure des Schémas Directeurs de Desserte Forestière et des Routes Stratégiques du Bois

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Des conflits liés à l'exploitation et le transport des bois sont récurrents sur le territoire. Certains chantiers d'exploitation forestière peu respectueux de l'environnement et des ruisseaux engendrent des tensions entre les exploitants forestiers et les élus. Le Schéma Directeur de Desserte Forestière (SDDF) structure à l'échelle d'une commune la voirie forestière et permet dans bien des cas d'éviter les difficultés d'exploitation. Certaines communes n'en sont pas dotées (66% des communes du Parc en sont dotées), un effort de persuasion est à faire en ce sens.
- Suite aux dernières tempêtes ayant forcé la mobilisation rapide de nombreux bois, on constate qu'une meilleure connaissance des places de dépôts pourraient permettre de mieux organiser les interventions et de ce fait d'optimiser le stockage et l'évacuation des bois de tempête. En Morvan aucun inventaire de ce type n'est à ce jour réalisé à l'échelle du massif, ce qui pourrait être avantageusement fait dans un objectif d'anticipation des évènements climatiques.
- Depuis 1999 un schéma directeur relatif au transport du bois a été mis en place, ce sont les Routes Stratégiques du Bois (RSB) qui ont servi de base pour établir les itinéraires bois ronds. Ce réseau de voies départementales et communales relient les massifs forestiers aux industries et gares bois et autorise le transport du bois pour des grumiers chargés à 57 tonnes sur 6 essieux. La dernière actualisation de ces itinéraires sur le territoire du Morvan date de 2009 et classe 250 Km de voies communales prioritaires sur les 1 500 km totaux. Ce classement prioritaire permet d'obtenir des financements FEDER (à consommer jusqu'en 2013) pour le renforcement et la restructuration de tronçons et de points noirs.
- Le réseau des Routes Stratégiques du Bois a permis d'identifier les principaux axes routiers pour desservir le bois vers les unités de transformation et les gares bois. Le Parc et les signataires souhaitent rester vigilants sur l'évolution de l'opérationnalité du transport du bois à partir des gares bois du Morvan.

Objectifs de l'action :

- Améliorer les conditions de mobilisation des bois
- Améliorer les conditions de transport des bois
- Améliorer la connaissance et les possibilités de stockage des bois
- Viabilité et opérationnalité des réseaux

Public cible :
Collectivités, propriétaire forestiers

Description des actions :

- Inciter et accompagner les communes ou communautés de communes à se doter d'un Schéma Directeur de Desserte Forestière
- Accompagner la création de nouvelles dessertes et places de dépôt
- Actualiser les Schémas Directeurs de Desserte Forestière existants
- Accompagner les communes ou communautés de communes dans le montage des dossiers « Routes stratégiques du bois »
- Actualisation permanente des routes stratégiques du bois en fonction des besoins de priorités de travaux
- Inventaire des places de dépôts par capacité et fonctionnalités
- Développer une application GPS pour permettre une meilleure utilisation des routes stratégiques du bois par les transporteurs.

Animation :

- PNR Morvan, CRPF

Partenaires techniques :

- DRAAF, Cipref, Transporteurs (route et rail), Exploitants

Coût estimatif :

- Animation : CRPF, PNRM (20 jours)

Financeurs identifiés : ▪ CRB (dessertes), Conseils Généraux (Côte-d'Or et Nièvre), Etat, Feder
Suivi et évaluation du projet : ▪ Linéaire de pistes et nombre de places de dépôt créées ▪ Nombre de points noirs résorbés sur les routes stratégiques du bois ▪ Nombre de secteurs routes stratégiques du bois actualisés ▪ Nombre de Schémas de desserte réalisés ou actualisés

AXE III - Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

Objectif 1 : Adapter les infrastructures logistiques

3 FA 1-2 : Favoriser la mobilisation des bois en instaurant un dialogue entre les différents partenaires

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- La Parc a travaillé à l'élaboration de documents pour mettre en place un mode opératoire de l'exploitation forestière en Morvan. Le guide de débardage à l'usage des maires du Morvan a été mis en place mais n'est pas utilisé par toutes les communes. Un nouveau travail d'accompagnement est donc nécessaire pour permettre une appropriation de cet outil.

Objectifs de l'action :

- Améliorer les conditions de mobilisation des bois

Public cible :
Collectivités, propriétaires forestiers, exploitants forestiers

Description des actions :

- Organiser l'information (guide de débardage, charte de transport, ...) destinée aux propriétaires et aux exploitants
- Faciliter un dialogue permanent entre propriétaires/entreprises d'exploitation/collectivités responsables des voiries
- Définir avec les communes la mise en place d'un référent « exploitation forestière » pour le suivi des chantiers
- Appui aux communes à la mise en œuvre du guide de débardage dans le cadre d'une signature de « contrat forêt »

Animation :

- Parc, CRPF

Partenaires techniques :

- DRAAF, Cipref, Transporteurs (route et rail), Exploitants

Coût estimatif :

- Animation Parc (10 jours), CRPF (à définir)

Financeurs identifiés :

-

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de rencontres organisées entre les acteurs
- Nombre de communes utilisatrices du guide de débardage
- Nombre de communes délégant un responsable exploitation

AXE III- Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

Objectif 2 : Développer et améliorer l'accueil et l'information du public en forêt

3 FA 2-1 : Organiser l'accueil en forêt dans le respect des multi-usages

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- Des aménagements existent en forêts domaniales et communales. Ils sont vieillissants et non répertoriés selon leur niveau d'accessibilité. Le Morvan bénéficie d'une image de nature préservée et sa forêt est perçue comme un milieu où se pratiquent les activités touristiques et sportives. La forêt a une large influence sur l'attractivité du territoire et son potentiel reste à promouvoir. Il est nécessaire de maintenir cette offre dans un souci permanent de qualité.

Objectifs de l'action :

- Identifier et aménager des sites prioritaires accueillant du public

Public cible :
Collectivités, ONF, grand public

Description des actions :

- Inventaire des sites existants (2012)
  - Niveau d'équipement
  - Publics accueillis
  - Maillage sur le territoire
  - Information et communication

Suite à l'identification des sites prioritaires, il convient d'accompagner la mise en œuvre des aménagements sur ces sites

- Accompagnement des initiatives d'aménagement et de communication sur les sites identifiés comme prioritaires (2013-2014)
  - Montage des dossiers de demande de subvention
  - Appui à la conception des aménagements
  - Réalisation des travaux ou aménagements (signalétique, mobilier...)

Maîtres d'ouvrage identifiés :

- ONF, communes, communautés de communes

Partenaires techniques :

- Entreprises de conception de mobilier, offices de tourisme, associations de baliseurs et de randonneurs, association Dream.

Coût estimatif :

- Animation Parc (10 jours), ONF (à définir)
- Investissement (à définir)

Financeurs identifiés :

- CRB, ONF, CG 58, FEDER, communautés de communes

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de sites identifiés et niveau d'accessibilité
- Nombre de sites aménagés, objectif de 5 à 6 sites

AXE III - Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

Objectif 2 : Développer et améliorer l'accueil et l'information du public en forêt

3 FA 2-2 : Développer la communication pour le partage d'une culture forestière

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du PNR Morvan et PNR Millevaches

Constat et enjeux :

- La deuxième Charte forestière du Morvan a initié des actions de sensibilisation auprès du grand public (édition de plaquettes pédagogiques, communication en forêt, organisation d'événements autour de la forêt…).
- Le PNR Morvan a répondu à un appel à projets à l'attention des parcs naturels régionaux lancé en 2011 par le Ministère de l'écologie (MEDDTL). Le comité de sélection national a retenu la candidature du Parc du Morvan et du Parc de Millevaches en Limousin qui se sont associés pour le projet « Réalisation d'un film d'auteur, pédagogique et interactif sur la mise en œuvre d'une multifonctionnalité forestière ». Les Parcs naturels régionaux du Morvan et de Millevaches partagent de nombreuses similarités. Ils sont fortement boisés à hauteur de 50% de leurs surfaces, soit environ 290 000 ha. La moitié de cette couverture boisée est en résineux, essentiellement douglas et épicéa, qui arrivent progressivement à maturité. Les enjeux d'exploitation et de renouvellement de ces massifs résineux à l'horizon de 10 à 15 ans sont conséquents, en termes de paysage, d'environnement (eau, sol, air), d'emploi et de pérennité de cette ressource.

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les acteurs forestiers et un large public sur les enjeux forestiers au regard de la demande sociale du Morvan

Public cible :
Propriétaires forestiers, élus, grand public

Description des actions :

- Développer et mieux faire connaître les métiers de la filière forêt/bois
- Réaliser un film interactif sur la multifonctionnalité forestière : ce projet consiste en la réalisation d'un **film pédagogique et interactif, sous forme de vidéos artistiques de qualité**, qui serait diffusé largement aux propriétaires forestiers ainsi qu'aux partenaires et aux structures animatrices du territoire. Ce document pourrait se présenter sous la forme de chapitres illustrés présentant les différentes facettes d'une sylviculture durable et des conditions de respect de la multifonctionnalité en forêt.
- Animation de soirées-débats autour du film
- Renforcer la pédagogie de l'environnement et de la sylviculture à destination des particuliers et des enfants (Ecole en Morvan)

Résultats attendus :

- Créer un support de communication sur la forêt pédagogique
- Diffusion du film à d'autres Parcs

Maîtres d'ouvrage identifiés :

- PNR Morvan (Parc pilote), PNR Millevaches (Parc associé)

Maîtres d'œuvre et partenaires techniques :

- PNR Morvan (Parc pilote) / Comité de pilotage Morvan
- PNR Millevaches (Parc associé) / Comité de pilotage Millevaches

Coût estimatif :

- (à définir)

Financeurs identifiés :

- MEDDTL, DREAL Bourgogne

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de personnes participant aux comités de pilotage
- Nombre de séances de projection débat organisées annuellement

AXE III-Concilier l'exploitation forestière et les autres usages

Objectif 2 : Développer et améliorer l'accueil et l'information du public en forêt

3 FA 2-3 : Développer la dimension patrimoniale de la forêt

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- De nombreux inventaires des richesses patrimoniales réalisés par le Parc et ses partenaires existent sur le territoire. Pourtant, aucun ouvrage spécifiquement dédié à la mise en valeur de ce patrimoine situé en forêt n'incite à le découvrir.

Objectif de l'action :

- Faire connaître les richesses patrimoniales de la forêt morvandelle

Public cible :
Habitants, touristes

Description des actions :

- Réaliser un ouvrage artistique pour une mise en valeur des éléments patrimoniaux en forêt (arbres remarquables, les pierres de légende, fontaines sacrées...) sous forme de photos et/ou dessin
- Mettre en place une e-randonnée[1] sur un secteur riche en patrimoine, en partenariat avec la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan.
- Communication en lien avec les sites aménagés de la fiche 3FA2.1

[1] L'e-randonnée est une promenade guidée par un GPS qui se déclenche automatiquement à certains points géographiques pour délivrer une information sur l'environnement (ex arbres remarquables, monuments...).

Maîtres d'ouvrage identifiés :

- PNRM, ONF

Maîtres d'œuvre et partenaires techniques :

- Mission numérique Pays Nivernais Morvan

Coût estimatif :

- Animation de la fiche
- Ouvrage artistique : 2012 : recherche de bibliographie, 2013 : réalisation de l'ouvrage
- E-randonnée : 2012 : identification de parcours, 2013-2015 : développement des parcours e-randonnée

Financeurs identifiés :

- CRB

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre d'ouvrages réalisés
- Nombre de e-randonnées mises en place

AXE IV- Développer durablement les potentialités du bois énergie

Objectif 1 : Veiller au risque de concurrence avec d'autres débouchés

4 FA 1-1 : Suivre le développement et la structuration de la filière bois-énergie et en inciter l'usage

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :
Le massif du Morvan est un massif historiquement dédié au bois-énergie (flottage des bois jusqu'au 19ème siècle). Après une phase de ralentissement de l'exploitation de bois de chauffage (enrésinement et industrialisation de la forêt), le Morvan connait de nouveau un développement de sa valorisation en bois de feu.

Cependant, il convient de distinguer 3 filières de production de bois-énergie, pour lesquelles les acteurs, les utilisateurs finaux et les logiques de production sont différentes :

- la filière bois-bûche :

Cette filière est à ce jour en plein essor, et on constate une recrudescence des coupes de taillis ou TSF, souvent en coupe rase, pour produire des fagots de bois bûche. Ces fagots sont exportés à l'extérieur du Morvan, notamment vers les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France, et les clients sont souvent des grossistes. La valorisation locale est moindre, à destination des particuliers uniquement. Les acteurs de cette filière sont peu connus, les quelques professionnels recensés étant en général bien équipés ou en cours d'équipement (combinés, fagoteuses, plateformes bétonnées...). Il ressort un manque de lisibilité sur cette filière en plein développement, notamment concernant la production et la commercialisation des produits.

- la filière bois-déchiqueté : (hors cogénération de puissance)

Cette filière est au stade de la professionnalisation, les acteurs implantés étant en place depuis plusieurs années. Elle est liée au développement de chaufferies collectives locales, et concerne donc surtout le marché des collectivités et des entreprises (particuliers dans une moindre mesure, agriculteurs surtout). La production de bois déchiqueté se fait en général à partir de produits secondaires de coupe ; il est rare de voir des coupes destinées au bois déchiqueté, contrairement aux coupes de TSF à vocation bois-bûche. En effet, le bois déchiqueté provient souvent de billons ou petits bois n'ayant pas trouvé de valorisation en bois d'industrie ou en bois d'œuvre (houppiers feuillus, premières éclaircies résineuses...). Cette filière s'inscrit totalement dans un développement local et durable : le bois est produit localement par des entreprises locales en complémentarité des circuits traditionnels (BI-BO) à destination de chaufferies collectives locales. Depuis 2002, la cellule énergie du Parc du Morvan accompagne le développement de cette filière, à l'amont (production de plaquettes forestières), comme à l'aval (développement des chaufferies collectives au bois).

- la filière granulés de bois :

Cette filière est une filière industrielle, fortement liée aux industries de 1ère transformation du bois et aux unités industrielles de cogénération. La matière première nécessaire à la production de granulés de bois est la sciure, bien que de plus en plus de bois déchiqueté soit broyé pour compléter les approvisionnements de sciures, dont les gisements sont souvent à saturation. Les débouchés touchent plusieurs secteurs : chauffage des particuliers, des petites collectivités et entreprises, mais aussi développement des cogénérations aux granulés de bois. En Bourgogne, Il existe à ce jour 2 unités produisant des granulés de bois à destination des particuliers. 2 autres projets de taille industrielle sont en cours.

Le Parc du Morvan souhaite être attentif à l'évolution de la filière bois énergie. Depuis 2002 le Parc accompagne le développement et la professionnalisation de la filière. Il réalise également des analyses d'opportunité énergétique pour l'installation d'unités de chauffage fonctionnant au bois-énergie. 34 installations sont actuellement en fonctionnement dans le Morvan pour une consommation d'environ 19 000 tonnes de biomasse (dont 14 000 tonnes pour la chaufferie d'Autun). L'approvisionnement est réalisé en majorité par de petites entreprises locales pour les chaufferies de faibles puissances, avec du bois de provenance locale. Pour les projets de plus grande importance gérés par de gros exploitants, il y a moins de lisibilité sur les approvisionnements.

L'accompagnement du Parc dans le développement des projets de chaufferies collectives se fera dans le respect des objectifs

du Schéma Régional Climat Air Energie en matière de développement du bois-énergie qui préconise un développement de 45 projets de chaufferies collectives par an sur la Bourgogne.

Le Parc propose un suivi de l'évolution des volumes de bois-énergie consommés sur le territoire en organisant une « instance consultative » qui pourrait se décliner sous la forme d'un groupe de travail spécifique Bois-énergie qui permettrait de faire une restitution des données de l'observatoire du bois-énergie en Morvan.

Objectifs de l'action :

- Mise en place d'un groupe de travail de suivi et d'observation sur le bois-énergie
- Poursuivre l'accompagnement au développement de la filière bois-déchiqueté.
- Mieux connaître la filière de production de bois-bûche pour l'accompagner vers un développement durable.

Public cible :

Propriétaire forestiers, collectivités, exploitants forestiers, grand public

Description des actions :

- Organisation d'une instance consultative de suivi de l'évolution du bois-énergie regroupant le Conseil régional de Bourgogne, l'Etat, les professionnels de la filière, le Parc du Morvan
- Accompagnement de la filière de production de bois déchiqueté (cellule énergie PNRM) :
  - Appui à la qualification du combustible par le Laboratoire d'analyse de combustible bois (humidité, densité, granulométrie)
  - Appui à la professionnalisation de la filière (formations techniques et juridiques)
- Connaissance et information sur la filière bois-bûche :
  - Informations aux propriétaires forestiers : sécurité des chantiers, règlementation, contrats de travail...
  - Réalisation de fiches pédagogiques : réaliser une coupe de taillis ou TSF à vocation bois-bûche, conduire mon peuplement forestier pour une production de bois-bûche...
  - Recensement des producteurs « officiels » de bois bûche
  - l'accompagnement au développement de démarches de qualité (soutien à la marque régionale Bourgogne Bois Bûche)
- Développement des chaufferies bois collectives (1FA2.3)

Résultats attendus

- professionnalisation de la filière de production de bois-énergie, adéquation systématique du combustible à la chaufferie livrée
- meilleure connaissance de la filière bois-bûche
- gestion forestière durable des peuplements feuillus à vocation bois-énergie

Animation :

- PNRM

Partenaires techniques :

- PNRM, CRPF, CIPREF, Aprovalbois, ONF, DRAAF, DDT

Coût estimatif :

- Fiches pédagogiques à destination des propriétaires forestiers (1 500€)
- Animation PNRM (15 jours)
- Animation CRPF

Financeurs identifiés :

- CRB, ADEME, Conseils généraux

Suivi et évaluation du projet :

- réalisation du groupe de travail bois énergie
- nombre d'analyses de combustible réalisés / nombre d'entreprises concernées
- nombre de formations/accompagnement à destination des professionnels réalisées / nombre de participants
- nombre de fiches pédagogique et diffusion
- nombre d'actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers concernant la gestion bois-bûche
- nombre de producteurs bois-bûche recensés et cartographie

AXE V-Animer et mettre en œuvre la Charte forestière

Objectif 1: Réalisation du programme d'actions

5 FA 1-1 : Accompagnement pour la réalisation de la Charte forestière du Morvan

Périmètre d'application :
Ensemble du territoire du Parc

Constat et enjeux :

- La Charte forestière du Morvan est basée sur un programme d'actions multipartenariales. Le travail d'animation est nécessaire pour mener à bien les 15 actions identifiées par les différents instances ayant participé à l'élaboration de cette charte (groupe de travail forêt, ateliers thématiques, Conseil Scientifique, Journée de conférence annuelle de la Charte forestière…). La bonne conduite de ce programme passe également par un accompagnement technique et financier du Parc.

Objectifs de l'action :

- Réaliser le programme d'actions
- Initier de nouvelles actions
- Communiquer sur les actions de la Charte forestière

Description des actions :

- Mise en place des actions (cf. fiches actions)
- Conférence annuelle de la Charte forestière (Permettre des échanges et une écoute mutuelle sur les métiers de la filière forêt/bois)
- Plaquette Charte forestière 3 (renouvellement de la première plaquette Charte forestière)
- Mise à jour du site internet institutionnel onglets forêt filière bois

Maître d'ouvrage identifié :

- PNRM

Partenaires :

- Ensemble des acteurs de la filière forêt-bois

Coût estimatif :

- Animation de la charte forestière (1 ETP/an)
- Conférence annuelle : 1 500€/an
- Plaquette charte forestière : 4 000€

Financeurs identifiés :

- CRB, Parc

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de nouvelles actions issues de l'animation de la Charte
- Mobilisation des partenaires (nombre de participants)
- Edition de plaquettes pédagogiques

3. Engagements des signataires de la 3ème Charte forestière du Morvan

La troisième Charte Forestière de Territoire du Morvan a pour ambition de construire une vision et une stratégie convergente entre les acteurs de la filière, en tenant compte de leurs besoins et de leurs contraintes propres. Les intérêts particuliers à chaque catégorie d'acteurs diffèrent en fonction de leur positionnement dans la filière, de leur taille économique et de leur relation au territoire.

1. LES RÔLES ET LES INTERÊTS RESPECTIFS DES DIFFERENTS PARTENAIRES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT)

Les caractéristiques propres à chaque catégorie d'acteurs de la filière forêt-bois du Morvan peuvent se résumer ainsi :

a. Les propriétaires forestiers

Le marché du bois pourrait inciter les propriétaires forestiers qui recherchent un revenu financier immédiat à systématiser l'exploitation précoce des peuplements résineux pour limiter les risques d'aléas (dégâts de tempêtes, problèmes sanitaires). Ce choix de gestion pourrait entraîner de forts impacts sur la ressource, qu'il convient d'éviter par un **étalement de la récolte**.

Les propriétaires pourraient être incités à vendre plus précocement pour 2 raisons principales :

- **Le prix et la demande du bois**
- **La crainte fondée ou non des risques naturels (nécrose cambiale, sécheresse, incertitude sur l'évolution climatique…)**

Les choix de gestion sur les grandes propriétés sont directement perceptibles par le public en raison de la taille importante.

- **LES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES,** détiennent la très grande majorité des surfaces forestières du Morvan (85%). 50% des propriétaires de bois du Morvan habitent sur le territoire. Ils ont donc un **rôle essentiel dans la production et la mobilisation de la ressource.** Les orientations sylvicoles se doivent de proposer des modèles économiquement viables et durables, tout en intégrant les dimensions environnementales et sociales.

  LES PROPRIETAIRES DE PLUS DE 25 HA (50% de la surface forestière) gèrent leurs parcelles dans le cadre de Plans Simples de Gestion agréés par le CRPF. Le PSG définit les objectifs sylvicoles et les prévisions de récolte dans le respect du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

  LES PROPRIETAIRES FORESTIERS DE PETITES PARCELLES sont parfois tentés de réaliser des coupes rases de moins de 2 ha, lesquelles se font sans obligation réglementaire de replantation. Ces pratiques, si elles se développaient, pourraient avoir un effet négatif sur les paysages et la pérennité de la ressource.

- **L'ETAT** est propriétaire sur le territoire du Parc de 11 forêts domaniales représentant une surface de 6 600 hectares (5%). La récolte résineuse des forêts domaniales est majoritairement commercialisée sous la forme de contrats d'approvisionnement avec des transformateurs Bourguignons. Les forêts domaniales ont également une vocation d'accueil du public et sont le support de travaux de recherche, notamment sur les impacts des changements climatiques et sur les sols.

- **LES COMMUNES FORESTIERES** sont propriétaires sur le Morvan de 8 450 hectares de forêts communales. Elles ont une responsabilité directe dans le choix des orientations sylvicoles à la faveur de la révision des aménagements forestiers, en accord avec le gestionnaire ONF.

- **LES PROPRIETAIRES INSTITUTIONNELS** détiennent 8% des surfaces forestières du Morvan soit 10 500 hectares. Il s'agit dans la majorité des cas de placements financiers durables.

b. Les gestionnaires forestiers

L'évolution des marchés amène à faire des contrats d'approvisionnement dans une logique industrielle pour répondre à la demande des industries de transformation.

- **L'ONF** a pour mission d'assurer la « gestion durable et multifonctionnelle » des forêts domaniales pour le compte de l'Etat et celle des forêts des collectivités. Sa mission est conduite dans le cadre du « Contrat d'objectifs et de performance » entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR pour la période 2012-2016.

- **LES GESTIONNAIRES MANDATES PAR LES PROPRIETAIRES INSTITUTIONNELS** gèrent les forêts pour le compte de groupes bancaires ou d'assurances. Certains ont souscrit des objectifs environnementaux (ISO 9001) qui leur confèrent un devoir d'exemplarité en matière de gestion forestière durable.

- **LES EXPERTS FORESTIERS** mandatés par les propriétaires forestiers privés assurent la gestion sylvicole des parcelles, le conseil forestier (travaux, plantation, coupe, vente, rédaction des documents de gestion …) et organisent des ventes groupées pour le compte de leurs clients. Ils mettent en place des études sur les modalités de gestion forestière adaptées (par exemple : futaie irrégulière).

  LES COOPERATIVES FORESTIERES proposent aux propriétaires privés une gamme de **services (conseil, travaux, vente, coupe, rédaction des règlements type de gestion).** Trois coopératives interviennent principalement sur le territoire du Parc. Les coopératives sont sollicitées par les scieurs pour l'etablissement des contrats d'approvisionnement et interviennent donc dans une logique de massification.

c. Les établissements publics et chambres consulaires

- **LE CRPF** assure l'agrément des Plans Simples de Gestion, obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha. Il peut octroyer des autorisations pour certaines coupes dérogatoires. Le CRPF a une mission d'information, de conseil et de sensibilisation des propriétaires forestiers sur les itinéraires sylvicoles adaptés, et une mission de recherche-développement. Il élabore le Schéma Régional de Gestion Sylvicole et participe aux politiques territoriales dans le cadre de conventions.

- **LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE** est concernée par les actions de développement forestier au titre de la taxe sur le foncier non bâti provenant des parcelles forestières et perçue par les chambres départementales. L'accompagnement des Cuma a débouché sur la mise en commun de matériel de production de plaquettes forestières pour l'alimentation de chaufferies collectives.

d. Les entreprises

- **LES EXPLOITANTS FORESTIERS** représentés par l'Union des Entreprises du Bois de Bourgogne (UEBB) et le Syndicat du Commerce des Bois de la Nièvre, gèrent une partie du négoce des bois par achat aux propriétaires forestiers publics ou privés. Ils assurent ou organisent l'exploitation des bois et sont donc garants de sa qualité.

- **LES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS** représentés par le CIPREF Bourgogne. Les ETF récoltent davantage de bois du fait de la mécanisation et de l'augmentation des marchés. 1/3 des entreprises sont adhérentes au CIPREF et exploitent les 2/3 de la récolte. Une cinquantaine d'entreprises sont présentes sur le Morvan toute l'année. Le Cipref Bourgogne a mis en place la Charte QUALI-TF qui permet aux entreprises signataires

de s'engager sur un cahier des charges qualitatif de l'exploitation forestière. Leur activité est tributaire de la qualité du réseau de desserte, de la fragilité des sols et des conditions météorologiques.

- **LES ENTREPRISES DU BOIS ENERGIE** sont pour la plupart des entreprises de travaux forestiers ou d'exploitation forestière conduisant l'activité bois-énergie comme une activité de diversification. Plusieurs entreprises se sont lancées sur ce marché en expansion par l'acquisition d'un broyeur, mais le nombre de chaufferies, en particulier collectives, est à ce jour encore insuffisant pour permettre à chacune d'en faire leur activité principale. Quelques scieries proposent également des plaquettes de scierie à destination de grosses chaufferies collectives. Sur ce secteur, de grands opérateurs de l'énergie se sont également lancés et pourraient faire évoluer le paysage de l'offre. En matière de bois-bûche, quelques gros faiseurs sont implantés sur le territoire, positionnés sur des marchés de grossistes hors Bourgogne.

- **LES ENTREPRISES DE TRANSPORT** acheminent les bois vers les industries de transformation ou les gares. Leur activité est tributaire de la qualité du réseau routier et des contraintes des conditions météorologiques et des contraintes des communes (barrières de dégel).

- **LES PEPINIERISTES REBOISEURS** produisent les plants forestiers et assurent au besoin les travaux de plantation et d'entretien. Des entreprises importantes sont localisées sur le Morvan et en Bourgogne. Elles ont un rôle de conseil auprès des propriétaires dans le choix de plants adaptés aux caractéristiques des sols et à l'état des peuplements. Elles sont en relation avec les organismes de recherche et sont au fait de l'adaptabilité des variétés forestières améliorées (notamment dans le but de prendre en compte les changements climatiques).

- **LES ENTREPRISES ARTISANALES (PREMIERE ET DEUXIEME TRANSFORMATION)** ont besoin d'accéder à la vente de lots sur de petits volumes de bois répondant à des critères de qualité, en fonction de leurs produits et de leurs débouchés, souvent très spécifiques.

- **LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES** de la transformation du bois ont d'abord le souci de **sécuriser leurs approvisionnements**, en volumes, en qualité et en prix, de manière à **préserver leur compétitivité** sur un marché très concurrentiel.

  Cela les conduit à privilégier les contrats d'approvisionnement sur des volumes importants avec une stabilité des prix. Toutefois, la maîtrise du coût du poste "achats" peut également les inciter à récolter le plus de bois possible sur les coupes négociées de gré à gré avec les petits propriétaires forestiers privés. Enfin, du fait de leurs équipements, les grandes scieries de résineux sont toutes à la recherche de bois de diamètres moyens.

  Tous les acteurs de la mobilisation doivent **veiller à l'acceptabilité par les collectivités locales et la population des conditions d'exploitation**, afin de limiter les risques de conflits d'usages et d'assurer ainsi la pérennité de leurs approvisionnements.

  Les entreprises de sciage ont besoin à cet égard d'une infrastructure routière et ferroviaire adaptée pour transporter les bois dans les meilleures conditions de sécurité et permettre en toute saison des rotations rapides limitant les besoins de stockage.

e. Les collectivités locales

- **LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE** mène une politique de développement de la filière bois et d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de modernisation. Il définit des outils contractuels pour orienter la sylviculture.

- **LES CONSEILS GENERAUX** ont un rôle déterminant pour la mise à niveau des routes stratégiques du bois, au titre de leur compétence sur la voirie départementale et de leur appui aux communes rurales pour améliorer les

conditions de transport du bois et la sécurité des usagers du réseau routier. De plus ils peuvent accompagner les propriétaires privés, publics par des dispositifs d'aides.

- **LES COMMUNES RURALES** et leurs groupements supportent la charge d'entretien de la **voirie utilisée comme support de l'exploitation forestière**. Elles ont un rôle de facilitateur dans la réalisation de projets collectifs de desserte en assurant la maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée avec une participation des propriétaires concernés. Au titre de leur pouvoir de police, les maires ont la responsabilité des conditions de circulation sur la voirie communale.

- **LE PARC NATUREL DU REGIONAL DU MORVAN** anime depuis 2004 la Charte Forestière de Territoire et crée les conditions d'un espace de médiation entre les acteurs. Son rôle est également de mettre en œuvre des actions de la Charte forestière dans un esprit de multifonctionnalité afin de garantir le label Parc naturel régional.

- **L'ETAT** pilote le **plan pluriannuel régional de développement forestier** (PPRDF) et reconnaît la Charte forestière de territoire du Morvan en tant que **stratégie locale de développement forestier**. Il a un rôle dans la concertation mais également dans la mobilisation de moyens, notamment communautaires, pour assurer la mise en œuvre des actions de la Charte forestière de territoire.

2. *LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES*

La mise en œuvre de la troisième Charte forestière de territoire (2012-2015) repose sur le fait que tous ces acteurs prennent des engagements afin de créer les conditions de la convergence de leurs intérêts, en gardant à l'esprit l'objectif commun **d'assurer la pérennité de la ressource forestière du Morvan sur le long terme et la multifonctionnalité du massif.**

a. Engagements communs

Tous les signataires de la Charte Forestière de territoire s'engagent à :

- **Rechercher une diversification des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement, aux paysages et à la protection des sols selon un modèle économique viable**
- **Participer au maintien du potentiel de production du massif en s'assurant du reboisement après exploitation**
- **Favoriser l'étalement de la récolte lorsque la qualité des peuplements le permet**
- **Favoriser une régénération :**
  - **naturelle bien conduite lorsque les peuplements s'y prêtent**
  - **ou l'enrichissement par plantation de variétés forestières améliorées**
- **Développer la certification de gestion forestière durable**
- **Mettre en œuvre les préconisations du « Guide de débardage et transport du bois à l'usage des Maires du Morvan »**
- **Respecter les réglementations en matière de transport et se conformer à la « Charte de transport des bois en Bourgogne »**
- **Privilégier le recours à des entreprises d'exploitation forestière signataires de la Charte QualiTF** (ou son équivalent) pour garantir la qualité de l'exploitation forestière.

- **S'impliquer dans l'élaboration concertée de programmes annuels d'actions en cohérence avec les objectifs de la CFT et contribuer, dans le cadre de leurs compétences respectives et la limite de leurs moyens, à la mise en œuvre des actions programmées.**

b. Engagements respectifs

Au-delà des engagements communs, chacun des partenaires signataires de la Charte forestière de territoire prend des engagements spécifiques au titre de ses compétences ou de ses propres prérogatives, de manière à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue. Ainsi :

- **LES FORESTIERS PRIVES DE BOURGOGNE (UNION REGIONALE ET SYNDICATS DE SYLVICULTEURS DE BOURGOGNE), ET LE CRPF** s'engagent à :
  - Inciter les propriétaires à la diversification des pratiques sylvicoles et promouvoir les outils incitatifs avec le contrat forêt.
  - Inciter les propriétaires concernés par des sites Natura 2000, notamment ceux disposant de PSG, à des pratiques sylvicoles conformes au projet d'annexe verte au SRGS.
  - Mobiliser les propriétaires forestiers privés en faveur du reboisement, s'agissant notamment des petites parcelles exploitées en coupes rases.
  - Inciter à la mise en œuvre, par les propriétaires, des préconisations du Guide de débardage et transport du bois à l'usage des Maires du Morvan et de la Charte de transport des bois en Bourgogne.
  - Conduire ou promouvoir les actions de développement et d'amélioration de la desserte forestière.

- **LES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES (4 ASSOCIATIONS ET UNION REGIONALE)** s'engagent à :
  - Inciter les communes forestières à mettre en œuvre des contrats forêt publique.
  - Inciter les communes à procéder avec l'appui du Parc et de l'ONF à un diagnostic de l'état de la desserte forestière et confirmer les itinéraires des Routes Stratégiques du Bois qui les concernent, préalablement à l'établissement de tout contrat forêt.
  - Inciter les communes à actualiser au besoin leur schéma de desserte forestière et assurer la maitrise d'ouvrage de projets collectifs de desserte qui en résulteraient.

- **LES GESTIONNAIRES MANDATES PAR LES PROPRIETAIRES INSTITUTIONNELS** s'engagent à :
  - Sensibiliser les propriétaires à une diversification des modes de gestion en fonction de la nature des peuplements.
  - Inciter les propriétaires à la diversification des pratiques sylvicoles et promouvoir les outils incitatifs avec le contrat forêt.
  - Inciter les propriétaires concernés par des sites Natura 2000, à des pratiques sylvicoles conformes au projet d'annexe verte au SRGS.

- **L'ONF**, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Parc/ONF de décembre 2008, s'engage à :
  - Fournir au Parc naturel régional du Morvan le calendrier prévisionnel des révisions d'aménagements forestiers pour la durée de la Charte forestière de territoire (2012-2015) et associer le Parc aux révisions d'aménagement.
  - Montrer l'exemple en matière de gestion forestière durable.
  - Développer l'accueil en forêt sur les sites identifiés comme prioritaires.
  - Promouvoir le dispositif des « contrats forêt » auprès des communes et inciter les communes concernées par des sites Natura 2000 à des pratiques sylvicoles conformes au SRA (Schéma Régional d'Aménagement).

- Accompagner les communes volontaires dans une modification ou une révision anticipée de l'aménagement de leur forêt communale, dans la perspective d'une réorientation sylvicole à la faveur des contrats forêt.
- Associer les communes à la négociation de contrats pour sécuriser l'approvisionnement des entreprises industrielles de sciage du territoire.
- Maintenir la commercialisation de lots de bois de volumes et de qualités adaptés aux besoins des entreprises artisanales du Morvan.

- **L' ASSOCIATION DES EXPERTS FORESTIERS ET DES EXPERTS EN BOIS DE BOURGOGNE** s'engage à :
  - Eclairer les propriétaires forestiers privés qui font appel à leurs services sur les différents itinéraires sylvicoles favorables aux paysages et à l'environnement.
  - Examiner avec les propriétaires forestiers concernés les possibilités de contrats forêt, notamment pour favoriser la régénération naturelle, l'étalement des prélèvements et l'irrégularisation des peuplements de résineux arrivés à maturité.
  - Développer les ventes groupées.
  - Inciter les propriétaires concernés par des sites Natura 2000, à des pratiques sylvicoles conformes au projet d'annexe verte au SRGS.

- **LES COOPERATIVES FORESTIERES**, représentées par la Section Forêt de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Bourgogne s'engagent à :
  - Examiner avec les propriétaires forestiers, les possibilités de contrats forêt, notamment pour favoriser l'étalement des prélèvements, la régénération naturelle ou l'irrégularisation des peuplements de résineux arrivés à maturité.
  - Favoriser le reboisement auprès des propriétaires forestiers.
  - Inciter les propriétaires concernés par des sites Natura 2000, à des pratiques sylvicoles conformes au projet d'annexe verte au SRGS.

- **LES EXPLOITANTS FORESTIERS, L'UNION DES ENTREPRISES DU BOIS DE BOURGOGNE, LE SYNDICAT DU COMMERCE DES BOIS DE LA NIEVRE ET LE CIPREF** s'engagent à :
  - Promouvoir la Charte QualiTF auprès des entreprises de travaux forestiers

- **LES EXPLOITANTS ET LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES** de la transformation du bois s'engagent à
  - Se montrer attentifs à la pérennité des ressources forestières résineuses et feuillues locale
  - Rechercher pour les unités de transformation la production de valeur ajoutée par le développement d'activités locales de seconde transformation, plutôt que le développement de leur capacité de sciage.
  - Inciter les actions de reboisement de petites parcelles en cas de coupe rase.

- **L'ASSOCIATION ARTISANS BOIS MORVAN** s'engage à :
  - Favoriser le développement des activités de transformation créatrices d'emploi et de valeur ajoutée sur le territoire du Parc.
  - Encourager les projets collectifs et la mutualisation de moyens.

- **LES COMMUNES** s'engagent à :
  - Etudier les opportunités de projets collectifs de desserte forestière et favoriser leur réalisation, en assurant le cas échéant la maîtrise d'ouvrage avec participation des propriétaires forestiers.
  - Etudier les opportunités d'acquisitions forestières sur leur territoire communal.
  - Assurer l'entretien de la voirie (communale et intercommunale) utilisée pour l'exploitation forestière dans le cadre d'un partenariat financier (ex : Routes stratégiques du bois)
  - Faciliter le transport du bois sur leur territoire

- **LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN** s'engage à :
  - Assurer la continuité d'un espace de médiation pour tous les acteurs de la filière forêt/bois.
  - Rechercher ou appuyer les demandes de moyens pour mettre en œuvre les orientations et actions de la Charte.
  - Reconnaître et communiquer sur la multifonctionnalité des forêts auprès des élus du Parc, des associations et du grand public sur les rôles joués par la forêt : stockage de CO2, production d'un matériau et d'une énergie renouvelable, acceptabilité de l'exploitation forestière …
  - Être garant du label « Parc naturel régional » et rendre les conditions nécessaires à la bonne application des actions forestières de la Charte du Parc (2008-2019).
  - Se doter des moyens d'animation nécessaires à la bonne application des actions proposées, notamment sur les enjeux prioritaires de la desserte et de la diversification des pratiques sylvicoles.

4. Les signataires de la Charte forestière du Morvan 2012-2015

Charte forestière du Morvan 2012-2015

Fait à Saint-Brisson, le 13 juillet 2012

Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan

Patrice JOLY

Le Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or

Pascal MAILHOS

Le Président du Conseil régional de Bourgogne

François PATRIAT

Le Président du Conseil général de Côte d'Or

François SAUVADET

Le Président du Conseil général de Saône-et-Loire

Rémi CHAINTRON

Le Président du Conseil général de l'Yonne

André VILLIERS

Le Vice-président du Conseil général de la Nièvre

Daniel BARBIER

Le Président de Forestiers Privés de Bourgogne

Renaud ABORD de CHATILLON

Le Président du Syndicat des Forestiers Privés de Côte-d'Or

Joseph de BUSSY

Le Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Yonne

Hugues de CHASTELLUX

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière

Charles de GANAY

La Présidente de l'Union Régionale des associations des communes forestières de bourgogne

Anne-Catherine LOISIER

Le Président du Syndicat des Sylviculteurs Nivernais

Jean-Marie de BOURGOING

Le Président du Syndicat des Forestiers Privés de Saône-et Loire

Roland de VAUCELLES

La Directrice Territoriale Bourgogne Champagne Ardenne de l'office national des forêts

Anne BOSSY

Le Vice-président des communes forestières de Côte-d'Or

Pierre GOBBO

Le Président des communes forestières de la Nièvre

Daniel BARBIER

Le Président des communes forestières de Saône-et Loire

Etienne RICHARD

Le Vice-président des communes forestières de l'Yonne

Claude LABOUREAU

Le Président de la Société Forestière

Laurent PIERMONT

Le Président du Cipref bourgogne

Martial BLONDELLE

Le Président d'Aprovalbois

Jean-Philippe BAZOT

Le Président de l'Association Artisans Bois Morvan

Daniel BRIZARD

Le Président de l'Association Centre Est Forêt Expertise

Tristan SUSSE

Le Président de l'Union des Entreprises de Bois de Bourgogne

Denis D'HERBOMEZ

Le Président du Syndicat du Commerce des Bois de la Nièvre

Jean-Philippe BAZOT

Le Directeur de Bois et Sciage de Sougy

Stéphane VIVES

Le Directeur de Fruytier Bourgogne

Philippe BERTRAND

Le Directeur de Forêts et Sciages d'Autun

Cyrille DUCRET

Le Directeur de Vuillet SAS

Fernand VUILLET

Pour les coopératives forestières, le Président de la section Bourgogne FRCAB

Jean-Pierre BARRAUD

Le Directeur de Bongard Bazot Fils

Jean-Philippe BAZOT

Le Directeur de Fruytier Group Purchase Sales and Services

David FRUYTIER

Le Directeur de la Scierie Garmier

Marc GARMIER